



PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS

DU JEUDI 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

PRÉSENTS : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, RAMSEYER R, CASADEVALL P, KNOBLOCH C, OMS RM, CHOQUET P, AICARDI A, MATHEU M, OMARI A, DE BALALUD J, RESPAUT JL, MORVAN V, SAQUÉ N, MATHIOT D.

ABSENTS EXCUSÉS : MISO A pouvoir à M. ANDRODIAS, D'AMATO M pouvoir à SAQUÉ N, GARCES R, BAILLE E

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Quorum atteint

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AICARDI A

Ordre du jour

- Comptes de gestion M57 / M49 – rapporteur : M. Régis RAMSEYER
- Compte administratif M57 – rapporteur : M. Robert GARRABÉ
- Comptes administratifs M49 - rapporteur : M. Régis RAMSEYER
- Affectations des résultats (M57-M49) - rapporteur : M. Régis RAMSEYER
- Budgets primitifs M57 / M49 - rapporteur : M. Régis RAMSEYER
- Taxes – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2026 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2026

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2026

2) Approbation du Compte administratif M57 – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif de la M57 qui est à l'identique avec le Compte de Gestion de Madame la trésorière, puis sort de la salle au moment du vote (afin de respecter la loi).

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Régis RAMSEYER, Adjoint aux finances, demande alors à l'assemblée de donner son approbation sur le compte administratif de la commune.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260047

3) Approbation du Budget Primitif M57 – rapporteur : M. Régis RAMSEYER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur Régis RAMSEYER présente à son tour le budget principal de la commune. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal à qui Monsieur le Maire propose de valider le budget primitif ainsi présenté, donne son approbation tant pour le BP que pour les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti qui ne sont pas augmentés depuis 9 années consécutives.

Il est décidé l'affectation du résultat dans les conditions suivantes : 274 853,83 € de l'excédent à la section d'investissement et 500 000,00 € en report sur exercice 2026.

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260051

4) Approbation du Compte Administratif M49 – rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Présentation par Monsieur Robert GARRABÉ

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260048

5) Approbation du Budget Primitif M49 – rapporteur : M. Régis RAMSEYER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Même déroulement. Il est demandé l'affectation du résultat dans les conditions suivantes : 28 460,17 € en report sur l'exercice 2026

DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260052

6) Taxes (TFB avec taux Conseil Départemental–TFNB-TH résidences secondaires) rapporteur : M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Président de séance : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les taux inscrits au budget primitif 2026 sont les suivants :

- ◆ **TFB : 35,40 % (taux TFB Communal 15,30 % + taux TFB Départemental 20,10%)**
- ◆ **TFNB : 42,60 %**
- ◆ **TH résidence secondaire 13,30% (taux figé)**


DÉCIDE d'adopter la proposition

Délibération N°20260053

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 00 minutes

La Secrétaire

Annette AICARDI



Le Maire

Robert GARRABÉ